

COMMUNE DE DROISY
74270 DROISY

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 12 avril 2022
20h30

Présents : Jean-Paul FORESTIER, Régis RACINEUX, Pierre-Alain REY, Thibault VICTOR, Nicolas FORESTIER, Olivier BALDI,

Excusés : Émilie VICTOR, Jérémy BERNARDI, Carole LAFFIN, Cyril CHATANAY

Absents non excusés :

Pouvoirs donnés : Carole LAFFIN à Pierre-Alain REY, Jérémy BERNARDI à Régis RACINEUX

Secrétaire de séance : Pierre-Alain REY

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du précédent conseil municipal à tous les membres présents.

Il n'a pas été fait d'objection.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose au Conseil municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour : annulation de la délibération d'acquisition de la parcelle A 1814 et proposition d'une nouvelle délibération d'acquisition de la parcelle A 1817.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

1. Vote Budgets

- **Affectation des résultats de fonctionnement 2021 Budget principal**

L'exercice 2021 du Budget communal présentant un excédent réel à reporter de 252 599.68 €, le conseil municipal a décidé d'affecter 204 787.03 € en excédent de fonctionnement à la section investissement du budget principal 2022 déficitaire de la même somme.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents l'affectation des résultats 2021. Nous passerons une délibération.

- **BUDGET PRINCIPAL**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le budget communal, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Fonctionnement : **281 385.96 €**

Investissement : **505 927.35 €**

- **Affectation des résultats de fonctionnement 2021 Budget annexe de l'eau**

L'exercice 2021 du Budget annexe de l'eau présentant un excédent réel à reporter de 362.77 €, le conseil municipal a décidé d'affecter cette somme au budget eau 2022.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents l'affectation des résultats 2021. Nous passerons une délibération.

- **BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le budget communal, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

Exploitation : **60 266.37 €**

Investissement : **47 046.11 €**

2. Vote des Taux Taxes Locales 2022

Les dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts permettent au conseil municipal de fixer chaque année les taux d'imposition, la fixation des bases et leur évolution incombant aux services de l'Etat.

- Depuis l'année 2021, compte-tenu de la réforme liée à la suppression de la **taxe d'habitation** sur les résidences principales, cette dernière n'est plus perçue par les communes.
- En contrepartie, le taux de **taxe foncière** sur les propriétés bâties du département a été transféré à la commune, ces recettes sont intégrées dans les taxes totales perçues par la commune.

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taxes locales pour l'année 2022 et d'appliquer pour cette année les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.64 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 55.55 %

3. Délibération d'acquisition de la parcelle A 1817 concernée par l'emplacement réservé n°41.

M. Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la délibération n°06/2022 d'acquisition de la parcelle A 1814 couverte par l'emplacement réservé n°41 comporte une erreur de numérotation. En effet, la parcelle A 1814 (division architecte en date du 06/08/2021) a été nouvellement cadastrée A 1817 comme indiqué sur le document d'arpentage n°139F en date du 19/11/2021.

En conséquence M. le Maire propose d'annuler la précédente délibération et de la remplacer par une nouvelle délibération d'acquisition de la parcelle A 1817.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents.

4. Permis de construire BOYER

Monsieur le Maire présente le dossier de permis de construire de M. BOYER Jean-Pierre pour la transformation d'une grange en habitation.

QUESTION DIVERSES

- Fête des mères : samedi 21 mai 2022 à 15h00
- Repas des anciens 2022 : repas à la salle communale le samedi 11 juin 2022.
- Achat table +banc + table de ping-pong pour l'aire de jeux : des devis vont être demandés.
- Achat d'un digicode pour les toilettes du four à pain.
- Réfection des conduites d'eau rue du champ de la Cure, rue de la croix Brochin, chemin des Contins et début de la rue du mont des Princes : une étude va être réalisée.
- Achat d'un piège photo en commande groupée avec la CC Usse et Rhône et installation sur l'aire de tri sélectif comme moyen de dissuasion pour les dépôts sauvages de plus en plus fréquents.

Séance levée à 22h16

Prochaine réunion : le 09 mai 2022

A Droisy, le 14 avril 2022

M. Le Maire
Jean-Paul FORESTIER

